

Projet Mine Arnaud  
**Compte rendu de rencontre**

**COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)**

---

**Rencontre No : 11**

**Mardi 25 avril 2017**

Toi et Moi Café  
685 Laure, Sept-Îles

---

<b>Membres présents</b>	<b>Organismes</b>
Paul Lavoie	Chambre de commerce de Sept-Îles
Gervais Gagné	Citoyen, ville de Sept-Îles
Joël Saint-Amand	Citoyen, ville de Sept-Îles
Jean-Claude Vigneault	Citoyen, canton Arnaud
Stéphanie Prévost	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
Jean-Daniel Trottier	Direction régionale de Santé publique, CISSS de la Côte-Nord
Michel Lafontaine	Mine Arnaud
Émilie Paquet	Mine Arnaud
Charlotte Audet	Ville de Sept-Îles
Marie-Anne Bernier	ZEC Matimek

**Membres absents**

---

Jean-François Albert	Action pauvreté Sept-Îles
Donald Bhérer	Cégep de Sept-Îles
Luc Dion	Développement économique Sept-Îles
Nicolas Lapierre	FTQ-Métallos
<i>Poste vacant</i>	Innu Takuaikan Uashat mak Mani Utenam
Marie-Ève Cyr	Tourisme Sept-Îles

**Autres participants**

---

Véronique Gilain	Mallette (animation)
Martin Tremblay	Mallette (analyse)
Denis Cléments	Ville de Sept-Îles

## **1. Accueil et ouverture de la rencontre**

Mme Véronique Gilain valide le quorum et ouvre la rencontre en remerciant les participants de leur présence. Au bénéfice de Mme Marie-Anne Bernier, nouvellement déléguée pour représenter la ZEC Matimek, et de M. Paul Lavoie, nouveau délégué de la Chambre de commerce de Sept-Îles, les participants se présentent à tour de rôle. Pour officialiser la présence des nouveaux représentants, Mme Gilain demande de recevoir pour la prochaine rencontre une résolution de leur organisme. De plus, elle profite de l'accueil de nouveaux membres pour rappeler le mode de fonctionnement des rencontres dont l'importance de la confidentialité des échanges tel qu'adopté aux règlements généraux du CCS. Il est par la suite convenu que Mallette élabore un formulaire de respect de la confidentialité pour signature par tous à la prochaine rencontre.

## **2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour**

Mme Gilain fait la lecture du projet d'ordre du jour. Les membres demandent d'ajouter au point « Divers » les sujets suivants : A- Dynamitage, B- Suivi de la rencontre du promoteur avec le conseil municipal et C- Chemin d'accès aux chalets de la Zec. Suite aux ajouts, la proposition d'ordre du jour est acceptée.

## **3. Adoption et suivi du compte rendu de la dernière rencontre**

Mme Gilain demande aux participants si le compte rendu reflète bien les propos tenus. Tous répondent positivement. À la lecture du tableau de suivi, les responsables confirment que leurs activités ont été réalisées. Mme Émilie Paquet précise que le point 1 réfère davantage au tableau de suivi des conditions et engagements. Pour sa part, Mme Bernier confirme que le promoteur a l'autorisation de la ZEC pour installer, à ses frais, au lac sans nom un panneau précisant la participation de Mine Arnaud au projet d'ensemencement d'ombre de fontaine.

## **4. Avancement du projet**

### **A – Technique**

M. Michel Lafontaine informe les membres des développements depuis février dernier :

- Les négociations se poursuivent avec un 3<sup>e</sup> partenaire potentiel (opérateur).
- Les démarches pour identifier des acheteurs ont jusqu'ici été très positives. Des ententes sont déjà signées et plusieurs rencontres sont à l'agenda du prochain congrès international de l'IFA, en mai au Maroc.

- L'étude de faisabilité a été déposée le 21 avril dernier. Les résultats sont encourageants mais l'étude n'est pas publique.
- Une rencontre du conseil d'administration est prévue le 9 mai.

M. Gervais Gagné demande si l'ouverture d'une mine en Saskatchewan complique la recherche de clients potentiels. M. Lafontaine précise que cette mine produit de la potasse, un produit et un marché qui sont différents de celui de Mine Arnaud.

Mme Stéphanie Prévost questionne la différence d'approche entre Mine Arnaud et le projet d'Arianne Phosphate qu'elle considère plus présent dans les médias. M. Lafontaine précise que la présence médiatique d'Arianne Phosphate s'explique par le fait que c'est une société publique cotée à la bourse qui cherche à augmenter la valeur de ses actions alors que Mine Arnaud est une société privée. Mme Prévost souligne que la présence d'Investissement Québec à titre d'actionnaire de Mine Arnaud donne cependant l'impression, pour le public en général, que la compagnie est publique. Mme Paquet précise que l'actionariat est bien expliqué au bas de chacun des communiqués de presse diffusé par le promoteur.

M. Gagné demande si une conférence de presse est prévue suite à la rencontre des actionnaires du 9 mai. M. Lafontaine précise que la suite du dossier appartient aux actionnaires.

M. Gagné propose que le comité rectifie la désinformation à l'égard du projet qui est véhiculée dans les médias locaux. Après discussion, tous conviennent que cela n'appartient pas au comité.

## **B – Environnement**

M. Lafontaine informe les participants que Mme Caroline Hardy a récemment quitté l'entreprise. Il précise que M. Marc Gagné (bio., M.Sc., Ph.D.), embauché en janvier dernier à titre de coordonnateur à l'environnement, poursuivra ses dossiers puisque, pour l'instant, l'embauche d'une nouvelle ressource n'est pas prévue. Mme Charlotte Audet souligne que, pour le milieu, la présence d'une personne ressource en environnement est très importante pour le suivi des préoccupations. M. Lafontaine ajoute que M. Gagné sera présent à la prochaine rencontre.

Mme Prévost questionne le délai pour l'approbation par le ministère de l'étude sur la qualité de l'eau. Mme Paquet répond que l'étude est toujours en cours d'analyse par le ministère.

Elle réfère les participants au tableau de suivi des conditions et engagements pour l'évolution des aspects environnementaux.

### **C – Communication / Relations avec le milieu**

Mme Paquet informe les membres que le promoteur (M. Lafontaine et Mme Paquet) a rencontré le conseil municipal pour faire le suivi du projet et des préoccupations soulevées par le maire. Puisque cette rencontre a également été ajoutée à l'ordre du jour par Mme Audet, Mme Paquet l'invite à en faire le suivi à titre de déléguée de la Ville de Sept-Îles.

Mme Audet précise que le souhait du conseil municipal est de ne pas revivre le climat de tension de 2012. Aujourd'hui, le conseil municipal entend établir une meilleure communication avec le promoteur et avancer d'une façon respectueuse. Cette première rencontre formelle aura été un premier pas dans cette direction. Au sujet des préoccupations de la mairie, Mme Audet résume l'information comme suit.

Contamination de la source d'eau potable par l'air : Le conseil municipal a invité Mine Arnaud à contribuer financièrement au suivi de la qualité de l'eau.

Risque d'affaissement de terrain et impact sur la route 138 : Tout au long de l'avancement du projet, des études seront réalisées pour répondre à cette préoccupation.

Cadre d'entente et d'acquisition – modalités zone 3 : Par souci d'équité, le promoteur n'entend pas traiter individuellement avec chacun des résidents concernés.

Mme Bernier questionne l'érosion potentielle le long du ruisseau Clet. Mme Paquet prend note de la préoccupation pour y répondre à la prochaine rencontre du CCS.

Mme Prévost souligne que la CPESI a développé des outils sur l'acceptabilité sociale pour permettre d'éviter une cristallisation des positions. Elle ajoute que, dans le cadre du Salon du livre, une conférence sur l'acceptabilité sociale intitulée « sans oui, c'est non » sera présentée le samedi 29 avril à 13h30. Elle exprime le souhait que tous les milieux, dont le milieu économique, y soient représentés et invite les membres du CCS à y participer.

Mme Paquet informe les membres que Mine Arnaud émettra un communiqué de presse aujourd'hui pour faire un suivi de la rencontre avec le conseil municipal. Elle ajoute qu'elle participera en mai au congrès de l'Institut canadien des mines à Montréal.

## **5. Dossiers CCS**

### **A – Présentation de la COMAX**

Mme Marthe Nadeau, consultante, présente la mission et le mode de fonctionnement de la COMAX Sept-Rivières. Composée d'intervenants de tous les secteurs économiques dont Développement économique Sept-Îles, la Corporation de développement économique de Port-Cartier, la Société de développement économique Uashat Mak Mani-utenam, les Chambres de commerce de Sept-Îles et Port-Cartier, des représentants des milieux syndicaux, bancaires et de la construction, la COMAX a pour mission de maximiser les retombées économiques régionales de chaque entreprise majeure dans la MRC de Sept-Rivières, en créant les conditions optimales entre les grands donneurs d'ordre et les fournisseurs locaux pour faciliter l'obtention de contrats et d'aider les grands donneurs d'ordre à améliorer leur compétitivité.

En présentant de nombreux exemples, Mme Nadeau précise comment la COMAX peut intervenir pour maximiser les retombées économiques régionales.

Mme Prévost rappelle la politique d'achat local de Mine Arnaud. Elle ajoute que la collaboration du promoteur avec la COMAX est un bel exemple du respect de ses engagements en matière de retombées économiques.

Mme Audet questionne l'état des relations avec Mine Arnaud. Mme Nadeau souligne que le comité a eu des rencontres avec le promoteur et qu'il a démontré une belle ouverture. Elle précise que, le projet n'étant pas démarré, tout le travail est à venir.

M. Gagné demande si les entreprises autochtones sont incluses à la démarche. Mme Nadeau confirme que oui.

En conclusion, tous conviennent qu'une rencontre, annuelle ou au besoin, est à prévoir pour suivre l'évolution du dossier.

## **6. Divers**

### **A – Dynamitage**

M. Gagné demande que, lors d'une prochaine rencontre du CCS, le promoteur présente le mode de fonctionnement prévu pour le dynamitage. M. Lafontaine répond qu'il vérifiera les disponibilités de leur personne ressource. Mme Prévost souligne que leur expert, qui avait participé aux rencontres d'information, est un excellent vulgarisateur.

## **B – Suivi de la rencontre avec le conseil municipal**

Sujet discuté au point Communication / Relations avec le milieu.

## **C – Chemin d'accès aux chalets de la ZEC**

Mme Bernier questionne le promoteur sur la façon dont se fera l'accès du secteur Allard pour les 16 villégiateurs qui utilisent la côte Allard pour se rendre à leur chalet. Elle demande également comment sera compensé un villégiateur si Mine Arnaud crée un préjudice imprévu. M. Lafontaine indique qu'une réponse sera communiquée à la ZEC.

## **7. Fin de la rencontre**

La discussion étant terminée, Mme Gilain clôt la rencontre. La prochaine rencontre est prévue en juin.

**Fin de la rencontre : 15 h 45**

### **Tableau de suivi**

<b>Activité</b>	<b>Responsable</b>
1. Transmettre une résolution du conseil d'administration précisant la nomination d'un nouveau délégué au CCS	ZEC Matimek Chambre de commerce
2. Transmettre les règlements généraux au nouveau délégué de la ZEC	Mallette
3. Élaborer un formulaire de confidentialité	Mallette
4. Planifier une présentation sur le mode de fonctionnement du dynamitage	Mine Arnaud
5. Formuler une réponse aux préoccupations de la ZEC Matimek	Mine Arnaud
6. Répondre à la préoccupation d'érosion du ruisseau Clet	Mine Arnaud